



RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Affaire suivie par :
Pascal BRASSELET
DRAIO
ce.draio@ac-rennes.fr

Rennes, le 25 mars 2024

Le Recteur
à

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Mesdames et Messieurs les chefs de service du rectorat
Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie,
directrice et directeurs académiques
des services de l'Éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école

Objet : Accueil d'élèves de seconde générale et technologique dans les établissements scolaires, les écoles et les services académiques et départementaux

Références :

- Décret no 2023-1111 du 29 novembre 2023 relatif à l'instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et technologique
- Arrêté du 29 novembre 2023 relatif à la séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et technologique

Mesdames, Messieurs,

Dans notre région académique, près de 27 000 lycéens de seconde générale et technologique vont effectuer un stage en entreprise, en administration ou en association du lundi 17 au vendredi 28 juin 2024. Cette immersion vise à enrichir leur connaissance des organisations professionnelles et des métiers afin de favoriser une plus grande ouverture en termes d'aspiration de parcours de formation. Elle peut également s'avérer déterminante pour la construction de leurs choix futurs d'orientation.

Nous avons là une occasion privilégiée pour présenter et valoriser notre institution et le service public. Nos établissements et nos services rassemblent une grande diversité de métiers qui participent à la construction de l'avenir de nos élèves. C'est pourquoi je vous encourage à accueillir des lycéens afin de leur permettre de rencontrer des personnels susceptibles d'inspirer leurs projets.

Depuis le mercredi 6 mars, il est possible de déposer des offres de stage sur la plateforme www.1jeune1solution.gouv.fr. Les cheffes et chefs d'établissement peuvent y formuler directement leurs offres. Les directrices et directeurs d'école transmettront leurs offres via leur IEN.

Vous trouverez ci-joint le flyer national qui a été diffusé aux partenaires socio-économiques de notre région.

Un modèle de convention figurera en annexe de la circulaire relative aux séquences d'observation pour les élèves de seconde, qui sera prochainement publiée, et sera dématérialisé sur la plateforme 1jeune1solution.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour contribuer à l'accueil de ces lycéens et valoriser nos métiers, et je vous en remercie vivement.

Emmanuel ETHIS